

**Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Brassac
Séance du 17 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit le dix-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Anaïs SOULÉ, Messieurs Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Michel BOSC et Jean-François FABRE. Alain AVISOU ayant donné procuration à Jean-François FABRE et Arnaud BOUSSIÈRE ayant donné procuration à Jean-Claude GUIRAUD.

Absents : Damien CROS et Nathalie SANCHEZ

Secrétaire de Séance : Colette BARSALOU

Date de la publication : 27 Avril 2018

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- schéma eau potable : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne
- Programme « Aménagement Maison de Santé » : demande de subventions

26/2018 – N° 3962 : Taxe d'imposition 2018

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 19 avril 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte une augmentation de 1.009941 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2018.

Dans ces conditions, les taux pour 2018 sont les suivants :

➤	Taxe d'habitation	:	6.68 %
➤	Taxe foncière (bâti)	:	15.54 %
➤	Taxe foncière (non bâti)	:	72.15 %

27/2018 – N°3963 : Affectation du résultat 2017 : Budget Principal

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Le Conseil Municipal,

- ↻ **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget principal ;
- ↻ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 343 267.93€ ;
- ↻ **Après en avoir** délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

➤ **Résultat de Fonctionnement :**

La somme de 138 004.80 euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 205 263.13 euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2018 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».

➤ **Résultat d'Investissement :**

Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2018 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

28/2018 – N° 3964 : Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe de l'Eau et de l'assainissement
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Le Conseil Municipal,

- ↵ **Statuant** sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;
- **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :
 - **Résultat de Fonctionnement :**
Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2018 à la ligne « résultat de fonctionnement reporté ».
 - **Résultat d'Investissement :**
Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2018 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

29/2018 – N° 3965 : Approbation Budget Primitif 2018
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Le Conseil Municipal,

- ↵ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2018 élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :
- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	1 511 000 euros
Recettes	:	1 511 000 euros
 - **Section d'Investissement :**

Dépenses	:	893 000 euros
Recettes	:	893 000 euros
- ↵ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
- **approuve** le Budget Primitif 2018.

30/2018 – N° 3966 : Budget Annexe Eau et Assainissement Approbation Budget Primitif 2018
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Le Conseil Municipal

- ↵ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2018 des services de l'eau et de l'assainissement élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :
- **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	355 000 euros
Recettes	:	355 000 euros
 - **Section d'Investissement :**

Dépenses	:	812 188 euros
Recettes	:	812 188 euros
- ↵ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
- **approuve** le Budget Primitif 2018 de l'eau et de l'assainissement.

**31/2018 – N° 3967 : Budget Annexe Services Funéraires Approbation
Budget Primitif 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Le Conseil Municipal,

↳ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2018 des services funéraires élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	1.500 euros
Recettes	:	1.500 euros

↳ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2018 des services funéraires.

32/2018 – N° 3968 : Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Monsieur le Maire présente le rapport de la « Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2018.
- approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

33/2018 – N° 3969 : Adhésion fondation du patrimoine

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

↳ Vu la délibération 63/3908 prise au cours du Conseil Municipal du 10 Octobre 2017 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine est nécessaire afin d'assurer la continuité de l'opération « réhabilitation des piles du Pont Vieux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le formulaire d'adhésion à la fondation du Patrimoine pour le montant de 120.00 € dont un exemplaire est joint au présent extrait du registre des délibérations.

34/2018 – N° 3970 : Campagne facturation consommation eau aux abonnés de la commune de Brassac

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Pour des raisons comptables, le Trésorier impose à la commune d'émettre les factures des abonnés au service d'eau potable sur l'année concernée afin de rattacher les charges et produits à l'exercice en cours.

Ce mécanisme comptable a pour but d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices. Il permet d'intégrer dans le résultat de fonctionnement toutes les charges et les produits qui s'y rapportent.

Dans ces conditions, les titres de recette relatifs aux consommations d'eau doivent être émis afin de pouvoir recouvrer les créances avant le 31 décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de réaliser la campagne des relevages des compteurs d'eau plus tôt afin de répondre aux exigences du Trésor Public.
- d'appliquer le montant de la location du compteur sur une base forfaitaire d'une année complète de facturation. De ce fait pour 2018, le Conseil Municipal confirme que le montant facturé sera de 19.20 euros.

35/2018 – N° 3971 : Programme Marquise : choix de l'entreprise
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Suite à l'appel d'offre concernant l'opération « réhabilitation des salles du Château de La Marquise » sis 6, place Saint Blaise à Brassac relevant de la procédure adaptée, trois devis ont été transmis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise ODC Fermetures dont le montant des travaux s'élève à 35 509.25 € H.T soit 42 611.10 € T.T.C.
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des différentes subventions.

36/2018 – N° 3972 : Programme Maison du Camboussel : Choix des entreprises
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Suite à l'appel d'offre concernant l'opération « réhabilitation de la Maison du Camboussel » sis le Camboussel à Brassac relevant de la procédure adaptée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer :
 - ☉ pour lot 1 Maçonnerie: le marché à l'entreprise RIOLS dont le montant des travaux s'élève à 17 794.40 € H.T.
 - ☉ pour le lot 2 Menuiseries : le marché à l'entreprise ODC Fermetures dont le montant des travaux s'élève à 7 420.93 € H.T.
 - ☉ pour le lot 3 Electricité-Plomberie : le marché à l'entreprise ALVERNHE dont le montant des travaux s'élève à 15 483.72 € H.T.
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des différentes subventions.

37/2018 – N° 3973 : Budget Eau et Assainissement : Schéma AEP : demande de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 avril 2018

Dans le cadre du projet concernant la révision du schéma d'Adduction d'Eau Potable, le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des travaux pour la réalisation de cette prestation s'élève à : 8 946€ H.T.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

- **décide** de réaliser cette opération.
- **sollicite**, une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau ;

38/2018 – N° 3974 : Maison de Santé : demandes de subventions
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2018

↳ **Vu** la délibération n° 74-2017/3919, prise au cours du 14 Novembre 2017 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme le plan de financement concernant l'opération « Aménagement de la Maison de Santé » sis Route de La Catalanié :

Montant Total H.T.	:	24 500.00 €
Subvention LEADER 48%	:	11 760.00 €
Subvention Département 30%	:	7 350.00 €
Autofinancement en H.T.	:	5 390.00 €

Questions diverses du Conseil Municipal du 17 avril 2018

Lors du passage du tour de France sur la commune de Brassac, des entreprises et l'APPMA de Brassac ont proposé d'organiser des animations avant le passage des cyclistes. Le Conseil Municipal approuve la démarche.

L'entreprise FREE a rencontré l'adjoint au maire chargé de la communication afin de mettre en place une couverture 4G+ sur BRASSAC. Dans un premier temps, une prise de contact a été prise avec TDF pour utiliser leur pylône (à SARRAZY afin d'installer les antennes émettrices qui couvriraient l'agglomération et alentours. Pour relier ces antennes au réseau de fibre optique, une connexion hertzienne (deux paraboles orientées l'une vers l'autre) doit être mise en place. Pour cela il leur est nécessaire d'implanter un pylône et des baies contenant l'électronique sur un espace de 20 à 30 m². Le Conseil Municipal souhaite attendre la proposition du projet technique que doit présenter l'entreprise FREE pour répondre favorablement à leur souhait d'implantation.

Suite à un problème lié à l'accessibilité, le projet de co-working ne peut plus être réalisé au lieu choisi sis 1, place Saint Blaise. Le Conseil Municipal réfléchit à un nouveau lieu d'implantation.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21h15